

Le 07 juillet 2023, le Comité de Bassin Sèvre-Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Bertrand AYRAL** :

**Présents titulaires :**

Monsieur Bertrand AYRAL pour la CDA de la Rochelle  
Madame Line MEODE pour la CDA de la Rochelle  
Monsieur Alain LECOINTE pour Niort Agglomération

**Autres présents :**

Monsieur Sébastien FORTHIN pour Niort Agglomération  
Madame Carole COQUEBLIN-GUERIN pour la CC Haut Val de Sèvre  
Madame Anne ROY pour l'agglomération du Bocage Bressuirais  
Madame Carole CHASSAGNOUX pour Aunis Atlantique  
Madame Caroline LUNEAU pour l'agglomération du Bocage Bressuirais  
Madame Emeline CHIOROZAS pour la CC de l'Île de Ré  
Madame Emmanuelle FAVIER pour la CC du Thouarsais  
Madame Line MEODE pour la mairie de Verines  
Madame Marie SANTINI pour l'agglomération de La Rochelle  
Madame Pauline DUTHEIL pour le département des Deux-Sèvres  
Madame Marion GERVAIS pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Zébulon BRUNETEAU-PAOLETTI pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Alexandre ONKOSKI pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jérôme KRAVETZ pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Monsieur Pierre GARNIER pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Monsieur Aurélien EVRARD pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Madame Camille LE MOULLAC pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités

## **SCHEMA MULTIMODAL**

### **Présentation est faite des résultats de l'enquête numérique réalisée fin 2022-début 2023.**

M. LECOINTE demande quel type de public est visé par l'enquête : est-ce que ce sont les utilisateurs des transports en commun exclusivement ? Tous motifs ? Répartition aléatoire ?

M. CHERRUAU précise qu'il s'agit principalement d'actifs bien qu'une grande diversité de profil a répondu à l'enquête. Une majorité des répondants connaissent déjà Modalis également.

M. Kravetz indique que l'enquête a dans un premier temps été envoyée aux usagers Modalis et dans un deuxième temps les territoires ont également transmis l'enquête à leurs usagers et ont communiqué dans leurs différents supports.

Mme SANTINI se questionne sur les 328 répondants sur le secteur d'Aunis. Cela semble faire peu par rapport à l'ensemble de l'enquête et elle se questionne également sur la répartition de ces derniers sur le territoire.

M. CHERRUAU indique que la répartition des répondants est bien connue et pourra être transmise.

M. KRAVETZ indique que la présentation et les résultats de l'enquête seront fournis et la synthèse est également disponible si certains la souhaite. Cette synthèse reprend les divers éléments avec des précisions complémentaires. Des extractions supplémentaires sont possibles. Il est également possible de faire de nouvelles consultations au besoin.

M. KRAVETZ indique qu'il faudra avant transmission de la répartition des répondants le retour de l'analyse RGPD des données par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce qui a été confirmé depuis par les services de la Région.

### **Présentation est faite des résultats d'analyse d'offre du schéma Multimodal**

Mme GERVAIS se questionne sur la connexion entre Boyardville et les cars qui selon elle est plus une question de desserte touristique et non pas quotidienne (il faut également prendre en compte la contrainte maritime ainsi que l'écart de tarif car/bateau) et comment est abordée cette question dans le cadre de cette étude. Également sur la connexion Royan-Oléron, est-ce que cela va dérouler sur une étude particulière ?

M. ARNAL précise qu'il s'agit pour l'instant d'un diagnostic et d'un recensement des besoins de déplacements entre Royan et Oléron lors des ateliers et lors de l'enquête. Ce sont ces retours qui ont mis en exergue l'absence d'offre. Les réponses seront à travailler ensemble, avec des éléments apportés par SMA et qui feront l'objet de discussions et d'analyses. La question touristique n'est pas à traiter selon M. ARNAL en dehors de la question quotidienne, les offres doivent se compléter et se renforcer pour permettre plus de déplacements.

M. KRAVETZ précise qu'en effet il y aura un travail de co-construction avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme SANTINI précise que l'échelle choisie ne permet pas d'appréhender correctement les enjeux. Il manque une cartographie intermédiaire à une échelle plus précise.

M. ARNAL indique que ce n'est effectivement pas le but de ce diagramme. Cependant on les retrouve sur les autres schémas qui ont des échelles plus locales.

Mme CHIOROZAS se questionne sur le fait que l'Île de Ré soit considéré comme « Zone enclavée » et souhaiterait plus de précision sur ce terme.

M. ARNAL précise qu'il s'agit d'éléments issus des ateliers réalisés l'année précédente. Lorsque l'on croise cette information avec l'offre, on remarque que cette dernière est relativement fournie entre l'Île de Ré et La Rochelle et à l'intérieur de l'Île. Il semble que cette dénomination soit ressortie du fait du caractère insulaire du territoire. Cependant on peut se poser la question de la coordination des offres de transports qui desservent l'Île.

## **CONVENTION TER 2024-2030**

M. AYRAL indique que OPTIM'TER devait être un renfort du cadencement de l'offre et que cela se traduit par un aller-retour supplémentaire entre La Rochelle et Poitiers.

M. OKONSKI précise qu'il y a d'autres modifications mineures apportées et qu'elles n'ont pas été précisées ici et notamment un départ supplémentaire entre Poitiers et La Rochelle en saison estivale.

M. AYRAL soulève la difficulté du taux de remplissage des trains et évoque les reste à quai et donc une situation pas évidente et peu compréhensible. Le train ne permet pas une offre sécuritaire et les ajouts ne couvre pas le besoin et les attentes des usagers.

M. OKONSKI précise que les renforts d'offres en pointes sont plus complexes et plus coûteux mais que la Région travaille aux demandes effectuées dans le cadre du livre blanc de l'agglomération. Il ne s'agit en revanche pas de développement réalisable dans le cadre de la démarche OPTIM'TER.

Mme LUNEAU questionne la ligne Saumur-La Roche Sur Yon-Thouars qui ne semble pas figurer ?

M. OKONSKI indique qu'elle appartient bien au lot A bien que non-affichée sur le schéma. Il s'agit d'un cas particulier avec une convention tripartite et signée avec les deux autres Régions desservies par la ligne.

M. LECOINTE indique qu'il existe un livre blanc également pour les pôles métropolitains qui contient d'autres sujets. Les demandes dans ce cadre sont bien prises en compte ? Quelles sont les prochaines étapes.

M. OKONSKI confirme qu'il est bien étudié et intégré. La vision stratégique sera évoquée plus tard et le retour sera bien remonté.

## **HUBS DE MOBILITES**

### **Présentation est faite de la méthodologie de l'étude et des premiers éléments de benchmark.**

Mme SANTINI indique que les cartographies des hubs des aires de travail semblent incomplètes et s'interroge sur la date de retour concernant les complétions que les territoires peuvent apporter.

M. EVRARD précise que le plus tôt sera le mieux pour les retours (Fin juillet) afin qu'ils soient bien intégrés à la démarche en amont des ateliers qui seront réalisés en octobre/novembre.

Mme SANTINI s'interroge quant aux hubs futurs et de leur place dans le cadre de l'étude menée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Mme SANTINI s'interroge également sur les hubs dit « scolaire »

M. KRAVETZ indique que les hubs futurs déjà identifiés doivent, s'ils le peuvent, être remontés pour être intégrés à la démarche. Quant aux autres, qui ne sont pas encore imaginés, ils pourront être rapprochés de la typologie que l'étude permettra de mettre en place pour voir quels types de service pourront y être associés.

Arcadis précise que les hubs « scolaires » sont bien intégrés à la démarche de l'étude et ressortiront bien dans l'étude. Il faut bien sûr les faire remonter afin que les besoins soient pris en compte.

Mme GERVAIS demande s'il sera possible de retransmettre les questionnaires et les listes de hubs à compléter et les échéances pour se préparer.

M. KRAVETZ précise que cela a déjà été transmis à la Mission Intermodalité à la Région Nouvelle-Aquitaine et propose de se rapprocher de cette dernière.

Mme COQUEBLIN se demande quand est-il de la question des déploiements des services dans les hubs ? Seront-ils déployés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ?

Mme LE MOULLAC indique qu'il s'agit d'un portage par les territoires qui devront s'en saisir. Ainsi les déploiements dépendront de la volonté de ces derniers à se lancer dans la démarche. C'est pourquoi ARCADIS proposera aussi des solutions de financement à aller chercher par les territoires.

## **COVOITURAGE**

### **Présentation est faite des premiers résultats d'analyse des potentiels de covoiturage**

M. ROBIN se questionne sur l'origine des parts modales du transport collectif évoquées par Écov dans le cadre de l'étude.

Mme Kedhira indique que ces chiffres sont issus de la base INSEE des déplacements domicile-travail.

M. LECOINTE suppose que les déplacements en transport collectif entre La Rochelle et Niort se font principalement en TER, pour Saint-Maxens-Niort cela semble être plus mélangé entre TER et lignes régionales.

Madame Hind Kedhira confirme ces points d'analyse.

### **Présentation de la plateforme Covoit Modalis**

M. KRAVETZ précise que les membres de NAM bénéficient bien de l'accompagnement sur les différents sujets et outils et que ces derniers peuvent revenir vers les équipes, pour les non-membres, ils sont conviés à participer aux comités de bassins et à se rapprocher de la Région (en tant qu'AOM sur leur territoire) pour intégrer leurs besoins.

Monsieur Bertrand AYRAL remercie les participants et clôture la séance.